

Procédure de tenue d'une assemblée générale à distance au Musée de la Gaspésie

Inscription

Afin de faciliter la gestion des inscriptions et la validation des votes, nous vous demandons de tenir compte de ces points :

- **Veillez-vous inscrire avant le 23 mai à 16 h.**
[Cliquez ici pour remplir le formulaire d'inscription en ligne.](#)
- Quelques jours avant l'assemblée, vous recevrez le lien pour vous connecter.
- Si vous n'êtes pas familier avec l'utilisation de la plateforme TEAMS, nous vous suggérons de communiquer avec nous afin de faire un test et de mieux connaître les fonctionnalités : boutique@museedelagaspesie.ca.

Mise en candidature

Trois postes d'administrateurs.rices sont en élection et deux poste sont vacants, en 2025. **Si un poste vous intéresse, nous vous demandons de soumettre votre candidature avant le vendredi 23 mai à 16 h**, pour nous permettre d'organiser le scrutin s'il y a lieu. Pour soumettre votre candidature, remplissez le formulaire en ligne ou imprimez et signez le formulaire envoyé avec la convocation. Les formulaires de candidatures doivent être signés et envoyés par courriel à direction@museedelagaspesie.ca ou déposés à l'accueil du Musée avant la date limite.

[Cliquez ici pour remplir le formulaire de mise en candidature en ligne.](#)

Nous vous enverrons un accusé de réception avant l'assemblée générale.

Connectez-vous tôt!

Notre équipe sera en ligne dès 18 h 30, soit 30 minutes avant le début de l'assemblée. Lorsque vous vous connecterez, vous vous retrouverez dans une salle d'attente. Nous vous accueillerons, prendrons les présences et pourrons vous aider à résoudre les problèmes techniques que vous pourriez rencontrer avant de commencer.

Dès que vous vous connecterez, veuillez-vous identifier en vous assurant que votre nom figure comme nom d'utilisateur. Notre équipe pourra ainsi vérifier que vous êtes bel et bien inscrit dès votre arrivée dans la salle d'attente. Nous rajouterons au nom de chaque participant un préfixe afin de spécifier qui est un membre ordinaire (votant), un membre à vie (votant) et un membre honoraire (non-votant). Ceci permettra aussi à l'ensemble des participants de savoir qui interagit lors des discussions.

Testez votre connexion

Si vous n'êtes pas déjà familier avec Teams, cette période vous permettra de tester votre connexion et votre équipement.

Caméra et microphone

Quand l'assemblée débutera, votre microphone sera éteint par défaut. Vous pouvez choisir d'allumer ou non votre caméra pour que les autres participants puissent vous voir. Toutefois, si vous souhaitez prendre la parole pendant l'assemblée, nous vous demandons d'ouvrir votre caméra (voir le déroulement). De plus, nous vous demandons de garder votre microphone fermé en tout temps, sauf si vous souhaitez prendre la parole (voir le déroulement), afin d'éviter toute cacophonie.

La tenue d'assemblée en ligne

Nous ne sommes toutefois pas à l'abri de pépins techniques. Nous vous remercions à l'avance de votre patience et de votre compréhension s'il devait survenir un problème

Déroulement

Quelques règles d'usage seront réitérées dès le début de l'assemblée. Veuillez noter que l'assemblée sera enregistrée pour pouvoir y référer au besoin.

Par la suite, l'assemblée débutera selon l'ordre du jour qui vous a été envoyé. Différents documents vous seront acheminés avant l'assemblée afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Afin d'obtenir le droit de parole lors de l'assemblée générale, tous les participants devront respecter la procédure suivante :

1. Utilisez la fonction **lever la main** dans la section participant (au bas de l'écran) ;
2. Attendez d'être nommé avant de prendre la parole ; nous activerons votre micro.
3. Ouvrez votre caméra

Système de votation

Il peut y avoir trois types de vote lors d'une assemblée générale :

- une proposition énoncée et appuyée par un participant, puis adoptée à l'unanimité ;
- une proposition énoncée et appuyée par un participant, puis adoptée par un vote à main levée ;
- une proposition énoncée et appuyée par un participant puis adoptée par un vote secret.

1. Proposition énoncée et appuyée par un participant puis adoptée à l'unanimité

- le président demande aux participants ayant le droit de vote de proposer l'énoncé de la résolution ;
- le président demande aux participants ayant le droit de vote d'appuyer la proposition ;

- ensuite, le président demande clairement aux participants ayant le droit de vote si quelqu'un s'oppose ou demande le vote sur la proposition en question.

Important : Afin de proposer, d'appuyer ou de demander le vote, le membre votant qui souhaite s'exécuter doit le faire de la façon suivante :

- enlever la fonction sourdine au bas de l'écran et dire son nom clairement afin d'être entendu par le président ;

Si aucune opposition n'est apportée, nous passerons au point suivant. Sinon, un autre type de vote sera utilisé.

2. Proposition énoncée et appuyée par un participant puis adoptée par un vote à main levée

Dans l'éventualité d'une opposition à une proposition, nous devons passer au vote afin de l'adopter. Voici la procédure :

- toutes les personnes n'ayant pas le droit de vote seront retournées dans la **salle d'attente virtuelle** afin de conserver uniquement les personnes ayant un droit de vote en règle ;
- les membres votants devront utiliser la fonction **Chat** dans le bas de l'écran et répondre **oui, non ou je m'abstiens** pour voter ;

Les participants dans la salle d'attente rejoindront ensuite l'assemblée afin de rendre le résultat du vote public.

3. Proposition énoncée et appuyée par un participant puis adoptée par un vote secret

Si un participant demande la tenue d'un vote secret, voici la procédure :

- le président d'assemblée invitera les membres votants à se prononcer sur la question avec l'outil Sondage (Polls) directement sur Teams. Une fenêtre s'ouvrira et vous pourrez cocher **oui, non ou je m'abstiens** sur le formulaire. S'il y a plusieurs candidats lors de l'élection des administrateurs, nous ferons le vote sur la plateforme Google Formulaires. Le lien de vote vous sera envoyé pendant l'assemblée. Soyez assurés que les votes seront confidentiels.

Pour terminer, le scrutateur donnera le résultat du vote à l'assemblée générale.

Après la fin de l'assemblée générale officielle, les participants pourront échanger s'ils le souhaitent.

Contact

Pour toute question en lien avec le processus, vous êtes invités à nous contacter :

Martin Roussy

direction@museedelagaspesie.ca

(418) 368-1534 poste 105